



PLAN D'ACTION QUINQUENNAL

2013-2017

AVRIL 2013

Plan d'action quinquennal du COGESAF

Mission

Le COGESAF est un conseil de gouvernance participative regroupant les organismes publics, privés et communautaires des bassins versants de la rivière Saint-François et du fleuve Connecticut, afin de développer une approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, dans une perspective de protection de l'environnement, d'aménagement et de développement durable du territoire.

Selon la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, il a pour «mission d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en oeuvre» (Article 14.2.a)

Mandats

- Élaborer et mettre à jour un Plan directeur de l'eau pour les bassins versants de la rivière Saint-François et du fleuve Connecticut.
- Consulter la population et les acteurs sur le contenu du Plan directeur de l'eau et les informer de manière continue.
- Coordonner la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau par la signature d'ententes de bassin : création de partenariats et suivi de la réalisation des ententes de bassin.
- Participer à la réalisation du plan de gestion intégrée du Saint-Laurent.

Objectifs

1. Mettre en valeur l'ensemble du territoire du bassin versant de la rivière Saint-François.
2. Réunir les différents intervenants du public, du privé et du communautaire.
3. Agir à titre de promoteur, formateur et éducateur à la gestion intégrée de l'eau.
4. Acquérir et posséder tout bien et équipement nécessaire à la réalisation des objectifs de l'organisme.
5. Assurer un financement stable.

Orientation

Compte tenu que la mission du COGESAF est d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et de promouvoir et suivre sa mise en œuvre, comme mentionné dans la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* (Article 14.2.a), de l'importance de conserver l'expertise des ressources humaines au COGESAF et de l'insuffisance du financement pour répondre à sa mission et ses mandats, le COGESAF a adopté une résolution le 27 novembre 2012 qui présente l'orientation suivante :

QUE le COGESAF puisse dorénavant être promoteur de projets visant la planification, la caractérisation, l'éducation et la sensibilisation, en attendant de recevoir un financement approprié pour réaliser sa mission.

ACTIONS PROPOSÉES	ÉCHÉANCIER				
	2013	2014	2015	2016	2017
REPRÉSENTATION					
1. Représenter le COGESAF auprès du gouvernement et des autres partenaires (Conférences régionales des élus, CRRNT, CRE, autres comités de bassin).					
2. Participer aux recommandations, aux actions du ROBVQ et à leur suivi et négocier avec eux des ressources communes.					
3. Assurer la concertation des acteurs sur les sujets relatifs à la gestion de l'eau du bassin.					

ACTIONS PROPOSÉES	ÉCHÉANCIER				
	2013	2014	2015	2016	2017
4. Présenter des mémoires ou faire des recommandations aux organismes concernés par les causes ou les effets de la gestion de l'eau du bassin (Exemple : MRC, municipalités, milieu industriel, agricole, forestier ou autres).	Activité régulière du COGESAF				
5. Établir des partenariats avec les organismes impliqués dans la gestion de l'eau du bassin de la rivière Saint-François et du fleuve Connecticut.	Activité régulière du COGESAF				
FINANCEMENT					
1. Travailler avec le ROBVQ pour un financement gouvernemental adéquat des organismes de bassin versant.	√	√	√	√	√
2. Travailler avec le ROBVQ et les partenaires du milieu pour un financement gouvernemental des actions des plans directeurs de l'eau.	√	√	√	√	√
STRUCTURATION					
1. Assurer le maintien d'un secrétariat efficace au COGESAF, avec un personnel permanent et occasionnel.	√	√	√	√	√

ACTIONS PROPOSÉES	ÉCHÉANCIER				
	2013	2014	2015	2016	2017
2. Mettre en commun des services administratifs pour le COGESAF et ses membres ou partenaires. (Exemple site Internet, agent de communication, technicien) et en assurer le maintien.	√	√	√	√	√
3. Maintenir le comité technique du COGESAF et assurer son dynamisme.	√	√	√	√	√
4. Assurer la mise à jour des outils de gestion et d'aide à la décision (base de données, outil de cartographie dynamique).	√	√	√	√	√
RECRUTEMENT					
1. Recruter tous les organismes intéressés par la gestion du bassin versant pour les 11 collèges électoraux, dans les trois régions du bassin.	Activité régulière du COGESAF				
2. Recruter des membres de soutien.	Activité régulière du COGESAF				
INFORMATION, COMMUNICATION, PROMOTION					
1. Mettre à jour un plan de communication auprès des organismes, de la population, des médias et des gouvernements.	√		√		√

ACTIONS PROPOSÉES	ÉCHÉANCIER				
	2013	2014	2015	2016	2017
2. Assurer l'information à nos partenaires par la publication du Concert'EAU.	Activité régulière du COGESAF				
3. Mettre à jour le site Internet.	Activité régulière du COGESAF				
4. Diffuser sur le site Internet, ou par courriel, les informations, les communiqués et toutes les activités du COGESAF et celles proposées ou réalisées par les membres.	Activité régulière du COGESAF				
5. Organiser le rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau.		√		√	
APPUI AUX MEMBRES					
1. Supporter les initiatives locales dans le respect des orientations du COGESAF.	Activité régulière du COGESAF				
PLAN DIRECTEUR DE L'EAU <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration • Mise à jour • Promotion de la mise en oeuvre • Suivi de la mise en oeuvre 					
1. Élaborer une vision du bassin versant de la rivière Saint-François pour les 20 prochaines années.	√				

ACTIONS PROPOSÉES	ÉCHÉANCIER				
	2013	2014	2015	2016	2017
2. Maintenir en place les 13 comités locaux de bassin versant et assurer leur participation à l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre du plan directeur de l'eau.	Activité régulière du COGESAF				
3. Élaborer le plan directeur du fleuve Connecticut et procéder au dépôt au MDDEFP.		√			
4. Mettre à jour le plan directeur de l'eau et procéder au dépôt au MDDEFP.		√			
5. Assurer la promotion de la mise en oeuvre du plan directeur de l'eau.	Activité régulière du COGESAF				
6. Procéder à la signature d'ententes de bassin avec les partenaires du milieu pour la mise en œuvre des actions du plan directeur de l'eau.	Activité régulière du COGESAF				
7. Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan directeur de l'eau.	Activité régulière du COGESAF				
8. Réaliser l'évaluation du plan directeur de l'eau.	Activité régulière du COGESAF				
9. Réaliser des projets de caractérisation du territoire.	Activité régulière du COGESAF				

ACTIONS PROPOSÉES	ÉCHÉANCIER				
	2013	2014	2015	2016	2017
FORMATION					
1. Informer et former les membres du CA et du CE à la planification stratégique et à leur rôle efficace dans les structures de décision du COGESAF.		√		√	
2. Informer et former les principaux responsables des comités ou des organismes membres sur la gestion par bassin versant.	Activité régulière du COGESAF				
3. Organiser des journées de formation et d'échange pour les membres des CLB.V.	√		√		√
RECHERCHE					
1. Chercher la collaboration du milieu de l'éducation dans la réalisation de projet de recherche ou de stage par des étudiants : géographie, biologie, environnement, génie, communication, économie, hydrologie, administration, gestion, droit, etc.	Activité régulière du COGESAF				
2. Proposer des projets de recherche pour une meilleure connaissance du territoire du bassin versant (aquifères, qualité de l'eau de surface, bandes riveraines, érosion, cyanobactéries et autres).	Activité régulière du COGESAF				

ACTIONS PROPOSÉES	ÉCHÉANCIER				
	2013	2014	2015	2016	2017
ÉDUCATION, SENSIBILISATION					
1. Sensibiliser la population à la gestion par bassin versant avec des outils de communication appropriés (journées d'informations sur des thèmes spécifiques, dépliants, kiosque d'information, reportage).					
2. Établir des partenariats avec les milieux scolaires et culturels.					
3. Établir des partenariats avec le milieu de la santé publique et de la sécurité.					